

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE NGUELEBOK

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

NGUELEBOK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEMANDE DE COTATION N° BD1 /DC/RE/DK/C.NGBOK/SG/CIPM/2026 DU
20 JAN 2026 POUR L'EQUIPEMENT DU PARC DE LOISIR DE NGUELEBOK, DÉPARTEMENT
DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST.

LOT1 : ACHAT DES BATTERIES DE CUISINE POUR LE PARC DE LOISIR.

LOT2 : ACHAT DU MOBILIER DE BUREAU POUR LE PARC DE LOISIR.

1. Objet de la consultation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2026, Le Maire de la Commune de NGUELEBOK, Autorité Contractante, lance une Demande de Cotation relative à l'équipement du parc de loisir de NGUELEBOK, Département de la KADEY.

Le montant prévisionnel est de : Sept millions cinq cent mille (7 500 000) FCFA par LOT.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation portent sur l'équipement du parc de loisir de NGUELEBOK.

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, seront financées par le budget d'investissement public (BIP), Exercice 2026.

5. Consultation et acquisition du Dossier de consultation

Le Dossier de consultation peut être consulté et retiré aux heures et jours ouvrables à la Commune de NGUELEBOK dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement, à la Recette municipale de NGUELEBOK, d'une somme non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA.

6. Remise des Offres

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé à la Commune de NGUELEBOK au plus tard le 12/02/26 à 10 heures, heure locale et devront porter la mention:

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° BD1 /DC/RE/DK/C.NGBOK/SG/CIPM/2026 DU 20 JAN 2026 POUR
L'EQUIPEMENT DU PARC DE LOISIR DE NGUELEBOK, DÉPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE
L'EST.

LOT1 : ACHAT DES BATTERIES DE CUISINE POUR LE PARC DE LOISIR.

LOT2 : ACHAT DU MOBILIER DE BUREAU POUR LE PARC DE LOISIR.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2026;
« A NOUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

7. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit Soixante quinze mille (75 000) FCFA par Lot.

La caution devra rester valable Quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émises les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

8. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 12/02/20 à 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de NGUELEBOK siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9. Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum des prestations est de deux (02) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de l'exécution de la livraison.

10. Principaux critères d'évaluation des offres :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

10.1. Critères éliminatoires :

1. Absence de la Caution de soumission non timbrée et portant la mention manuscrite de l'Etablissement Financier émetteur ;
2. Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
3. Spécifications techniques non-conformes ;
4. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
5. Omission d'un prix unitaire d'une tâche quantifiée dans l'offre financière.

10.2. Critères de qualification :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

1. Présentation générale de l'Offre..... Oui/Non
2. Chiffre d'affaire des Exercices 2022, 2023 et 2024..... Oui/Non
3. Solvabilité Financière (Attestation de solvabilité, délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI)..... Oui/Non
4. Conformité des fournitures aux spécifications techniques Oui/Non
5. Planning de livraison..... Oui/Non

11. Attribution des Lettres-Commandes

A l'issue de la comparaison des offres financières, la Lettre-Commande à élaborer sera proposée à l'attribution au soumissionnaire dont :

- 1- Les pièces administratives seront jugées complètes ;
- 2- Les propositions techniques seront jugées conformes et auront reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;

- 3- La proposition financière après corrections, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation, des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera classée la moins disante.

12. Durée de validité des offres.

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

13. Nombre maximum de lot

Dans le cadre de la présente consultation, un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots.

14. Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables auprès de la Commune de NGUELEBOK.

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD/MINMAP/KADEY
- ✓ PDT/CIPMP;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

NGUELEBOK LE 20 JAN 2026
Le MAIRE

AUTORITE CONTRACTANTE

